

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-001-17227/25/BM

**■ Attribution de subventions à l'association One Provence, l'agence au titre de son fonctionnement global et de deux actions spécifiques pour l'exercice 2025 - Approbation de 2 conventions - MGDIS n°10210, n°10211 et n°10213
115264**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son Agenda de développement économique, la Métropole en lien avec ses partenaires travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité, à travers notamment ses filières d'excellence.

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique et d'attractivité qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'association One Provence, créée en 2022, est une initiative stratégique portée par des acteurs publics et privés. Son ambition est de faire de la Provence un territoire d'excellence reconnu pour son innovation, sa durabilité et son attractivité culturelle et économique grâce à un plan marketing ambitieux. Basée à Marseille, l'association regroupe des membres variés, tels que des collectivités, des entreprises locales, et des institutions académiques, afin de mettre en œuvre des projets collaboratifs qui renforcent le rayonnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les principales missions de l'association sont de :

- Créer des synergies entre tous les acteurs qui contribuent au rayonnement et à la promotion du territoire autour de la marque One Provence,
- Développer une boîte à outils dédiée à la promotion (site web, réseaux sociaux, films...),
- Organiser des opérations de communication (plan média, relations presse, lobbying, salons, événementiel, ... à l'échelle nationale et internationale pour augmenter la visibilité du territoire,
- Piloter une démarche marketing pour améliorer l'attractivité du territoire (analyses marchés, adaptation de l'offre, ...).

Pour 2025, One Provence va tout d'abord développer des synergies et renforcer des partenariats qui constituent des leviers stratégiques pour favoriser la coopération entre acteurs locaux et internationaux, dynamiser les initiatives communes et accroître la visibilité du territoire.

A ce titre, One Provence devra veiller à l'articulation de ses missions avec l'agence Provence Promotion afin de permettre une lecture claire et complémentaire des rôles des deux agences.

Cette action vise à renforcer la collaboration entre les acteurs locaux et internationaux en utilisant des outils innovants et performants, notamment autour de boîtes à outils virtuels permettant à l'ensemble des acteurs de disposer des mêmes présentations, validées par tous, et susceptibles d'être personnalisés par chacun en fonction de ses besoins. Des événements ciblés seront également organisés pour encourager les échanges et valoriser les initiatives communes.

L'évaluation de cette initiative s'appuiera sur plusieurs indicateurs. Il s'agira de mesurer le nombre de partenariats stratégiques établis, tant au niveau national qu'international, ainsi que le nombre de projets collaboratifs lancés grâce à ces synergies. Le taux d'utilisation de la conciergerie virtuelle et le niveau de satisfaction des utilisateurs seront également des critères importants. Enfin, la participation à des événements internationaux et les retombées médiatiques associées permettront d'évaluer la visibilité et l'impact de ces actions.

De plus, One Provence mettra en œuvre une stratégie de communication ambitieuse qui est essentielle pour moderniser l'image de la Provence, valoriser ses filières d'excellence et contrer les perceptions négatives.

Cette action repose sur la réalisation de campagnes digitales impactantes, l'organisation d'événements phares et des collaborations stratégiques avec des influenceurs. Elle vise à renforcer l'attractivité du territoire tout en consolidant son positionnement à l'échelle nationale et internationale.

L'évaluation de l'impact s'appuiera sur plusieurs indicateurs clés : le nombre de campagnes menées et leur portée (impressions, vues, taux d'engagement), la quantité et la qualité des contenus vidéo produits et diffusés, ainsi que leur taux de partage. Le nombre d'événements organisés et les participants mobilisés seront également analysés. Enfin, des études de notoriété réalisées avant et après l'opération permettront de mesurer les progrès en termes d'image perçue du territoire.

Ces actions sont en parfaite cohérence avec l'orientation « Une Métropole attractive et ouverte sur le monde » affirmée dans l'Agenda du développement économique de la Métropole.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution de subventions au titre de l'exercice 2025, dossiers MGDIS N°10210, 10211 et n°10213.

Compte tenu de ces objectifs, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association One Provence à hauteur de 950 000 euros pour l'exercice 2025, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de fonctionnement global d'un montant de 617 000 euros dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement économique, représentant 42,51 % du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires) ;
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 200 000 euros pour la stratégie de communication et valorisation de la marque Provence, représentant 44,44% du budget prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires) ;
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 133 000 euros pour le développement des synergies et renforcement des partenariats, représentant 47,50% du budget prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir les actions visant à renforcer l'attractivité du territoire et le rayonnement de son identité.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement à l'association One Provence d'un montant de 950 000 euros au titre de l'exercice 2025, répartie comme suit :

- Une subvention de fonctionnement global d'un montant de 617 000 euros dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement économique ;
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 200 000 euros pour la stratégie de communication et valorisation de la marque Provence ;
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 133 000 euros pour le développement des synergies et renforcement des partenariats.

Article 2

Sont approuvées les conventions d'objectifs avec l'association One Provence ci-annexées.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80 % et de l'exercice 2026 pour 20 % en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DATR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Fonds européens
Relations internationales

Vincent LANGUILLE